

Modalités pour l'examen du CFG en SEGPA

Fiche enseignant

1- Principe général

Le CFG certificat de formation générale. Son obtention correspond à la validation du palier 2 du socle commun des connaissances et des compétences. Les élèves quatrième année de SEGPA passent un contrôle en cours de formation en français et mathématiques ainsi qu'une épreuve orale de 20 minutes composée qui consiste en un entretien reposant sur le dossier élaboré à l'issue du stage en entreprise et éventuellement d'un dossier facultatif

Pour tous les candidats, l'épreuve orale permet d'apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que sa capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel.

2- La constitution du dossier à présenter

- C'est un dossier qui comporte entre 5 et 10 pages.
- Il est élaboré à partir du stage de formation (principalement pour les candidats scolaires, en lien avec le travail autour du projet d'orientation, du projet professionnel) ou de centres d'intérêt personnels.
- Sa réalisation nécessite l'utilisation des TICE (Times 11 ou 12)

Le dossier, reflet de la pensée personnelle de l'élève, s'articule autour de trois axes :

- se présenter (parcours, centres d'intérêt...)
- rendre compte d'un stage effectué en présentant la structure d'accueil et/ou une journée de stage
- se projeter dans un cadre social et professionnel : quelle suite après la 3^e SEGPA ? où ? quel futur professionnel envisagé ?

3 - L'épreuve orale

Cinq critères permettent d'évaluer la qualité de l'oral de l'élève :

- S'exprimer clairement, avec un vocabulaire approprié et précis en respectant un niveau de langue adapté
- Développer de façon suivie un propos sur un sujet déterminé
- Participer à un échange verbal (écoute et prise en compte des propos d'autrui)
- Se situer face à des questions liées es à la santé, à l'environnement dans un contexte social ou professionnel
- Expliciter les éléments d'un projet professionnel (parcours de formation et/ou autre projet individuel ou collectif)

Déroulement de l'épreuve orale :

- 5 minutes de présentation du dossier puis entretien de 15 minutes
- Les questions posées par le jury doivent aider le/la candidat/e à préciser ou approfondir certains points.
- Les questions peuvent aussi porter sur d'autres points et être notamment liées à la PSE.
- Dans tous les cas, elles doivent permettre au jury d'apprécier la capacité du / de la candidat/e à se situer dans son environnement social et professionnel, notamment sa capacité à s'impliquer dans une démarche active de proposition de solution. Elles ne doivent donc pas consister en un contrôle de connaissances.